

## Conditions d'Accès au Portail CHD DIGITAL

Les présentes conditions définissent les conditions d'accès du Client aux services accessibles depuis le portail CHD DIGITAL (le « Portail »).

L'accès au Portail permet au Client de déposer en ligne des factures et autres pièces comptables, et d'accéder aux documents élaborés par CHD directement sur un espace personnalisé et sécurisé. Les services disponibles sur le Portail sont accessibles aux Clients qui en font la demande. Certaines options proposées sur le Portail peuvent faire l'objet d'une facturation additionnelle.

Selon l'option retenue, le Client peut également accéder via le Portail aux outils édités par CHD, notamment en matière de paie, ainsi qu'aux applications développées par les partenaires de CHD.

Aucun service ne peut être fourni via le Portail en l'absence d'acceptation des conditions mentionnées ci-après.

### 1. Définitions

Chaque terme commençant par une majuscule a la signification indiquée dans sa définition, qu'il soit au singulier ou au pluriel.

**Administrateur :** désigne le salarié ou représentant du Client qui désigne et autorise – via l'Interface – les Collaborateurs à se connecter sur le Portail, et précise les informations auxquelles les Collaborateurs désignés peuvent accéder.

**Application :** désigne une application éditée par CHD à laquelle un Collaborateur peut se connecter via le Portail.

**Application Tiers :** désigne une application éditée par un Editeur Tiers, à laquelle un Collaborateur peut se connecter via le Portail.

**Collaborateur :** désigne un salarié ou un représentant du Client disposant d'un Compte l'autorisant à se connecter au Portail.

**Compte :** désigne la partie privative du Portail attribuée au Client sur laquelle les Administrateurs et les Collaborateurs peuvent se connecter.

**Date de Souscription :** date de signature de la Lettre de Mission ou date à laquelle le Client a validé les présentes conditions lorsque celles-ci n'étaient pas incluses dans la Lettre de Mission.

**Dossier Comptable :** désigne l'ensemble des documents comptables, tels que le bilan, le compte de résultat et les annexes, élaborés par CHD.

**Editeur Tiers :** désigne une société n'appartenant pas au groupe CHD, éditrice d'une Application Tiers.

**Interface :** désigne l'interface accessible depuis le Compte et permettant aux Administrateurs de paramétrer les accès au Portail.

Lettre de Mission : désigne le document contractuel définissant les droits et obligations de CHD vis-à-vis du Client, en sa qualité d'expert-comptable, de commissaire aux comptes, ou en toute autre qualité.

Offre : désigne les Services, Applications et Applications Tiers auxquels le Client a souscrit.

Pièces Comptables : désigne l'ensemble des documents, factures, notes de frais et documents de quelque nature qu'ils soient, transmis par le Client à CHD via le Portail.

Service(s) : désigne l'ensemble des services accessibles depuis le Portail.

Utilisateur : désigne un Administrateur ou un Collaborateur.

## **2. Conditions d'accès aux Services**

Les Services auxquels le Client peut accéder sont susceptibles de varier en fonction de l'Offre souscrite.

Au moment de la souscription à l'Offre, le Client communique au représentant de CHD la liste des Administrateurs autorisés à se connecter à l'Interface.

Les Administrateurs communiquent à CHD la liste des Collaborateurs de l'entreprise et les Applications et Applications Tiers auxquelles les Collaborateurs ont accès.

Chaque Utilisateur dispose d'un identifiant et d'un mot de passe pour se connecter au Compte.

L'Utilisateur s'engage à conserver son mot de passe de manière strictement confidentielle.

À ce titre, toute utilisation du Compte est réputée avoir été faite par un Utilisateur, sauf si l'Utilisateur concerné est en mesure de démontrer que ses identifiants et mots de passe ont été piratés.

Un identifiant ne peut être transféré à un autre Utilisateur sauf accord exprès de CHD.

## **3. Support technique**

En cas de difficulté d'utilisation, les Utilisateurs disposent de la possibilité de contacter le service support de CHD aux heures et jours d'ouverture de bureau, afin de bénéficier de conseils en lien avec le dépôt des Pièces Comptables via le Portail.

Le service de support est accessible à l'adresse email [CHDdigita@groupechd.fr](mailto:CHDdigita@groupechd.fr).

## **4. Perte des droits par un Utilisateur**

Le Client est seul responsable de l'étendue des droits de connexion accordés aux Utilisateurs.

Lorsque le Client ne souhaite plus autoriser un de ses Collaborateurs à avoir accès au Portail, ou souhaite modifier les Applications auxquelles un Collaborateur peut se connecter, l'Administrateur procède aux modifications souhaitées via l'Interface.

Lorsque la modification des droits d'accès concerne un Administrateur, la demande de modification doit être adressée par un représentant du Client, directement à [CHDdigital@groupechd.fr](mailto:CHDdigital@groupechd.fr).

Le Client reconnaît expressément être tenu de notifier sans délai à CHD toute demande de modification des droits d'accès de ses Utilisateurs. En particulier, le Client reconnaît qu'il lui revient d'informer immédiatement CHD en cas de départ de sa société d'un Utilisateur. A ce titre, CHD ne saurait être tenue responsable de tout dommage consécutif à la connexion d'un Utilisateur ayant quitté le Client, sans que ce départ n'ait été notifié à CHD.

## **5. Dépôt des Pièces Comptables et Accès aux Documents Comptables**

### **5.1. Dépôt des Pièces**

Selon l'option retenue par le Client, les Utilisateurs autorisés procèdent au dépôt des Pièces Comptables en se connectant sur le Compte.

Le Client garantit que l'ensemble des Pièces Comptables qu'il transfère sur la Portail sont exempts de vices cachés ou de défaut de conformité et ne comportent aucun programme tel que virus, cheval de Troie, logiciel espion ou autre programme malveillant. A ce titre, il indemniserà CHD à première demande en cas de survenance d'un incident sur le Portail dû à un programme malveillant inclus dans une Pièce Comptable.

Il garantit également que les Pièces Comptables ne contiennent aucune information, donnée ou document, de quelque nature qu'il soit, susceptible de porter atteinte aux droits des tiers, de constituer une contrefaçon, de contenir des propos injurieux, diffamatoires, sexistes, contraires à la morale, aux bonnes mœurs, de nature pornographique, racistes ou violents, ou susceptible de constituer une apologie ou une remise en cause de crimes contre l'Humanité.

Le Client reconnaît avoir été informé que CHD ne pourra être en mesure de traiter utilement les Pièces Comptables, si celles-ci ne sont pas déposées en temps utile et dans un format exploitable.

A ce titre, CHD ne saurait en aucun cas engager sa responsabilité si elle n'est pas en mesure de fournir les Documents Comptables dans les délais contractuellement prévus, suite à une remise tardive ou incomplète des Pièces Comptables, ou si celles-ci ont été fournies dans des formats non compatibles avec le Portail.

### **5.2. Accès aux Documents Comptables**

Les Utilisateurs peuvent accéder aux Documents Comptables en se connectant au Compte dès que ceux-ci sont mis en ligne par CHD.

L'Administrateur doit s'assurer à tout moment que seuls les Collaborateurs autorisés sont susceptibles d'accéder aux Documents Comptables.

### **5.3. Durée de conservation**

Sous réserve des dispositions applicables en cas de clôture du Compte, les Documents Comptables restent accessibles sur le Compte pour une durée de dix ans à compter de la fin de l'exercice auquel ils se rapportent.

A l'issue de ce délai, les Documents ne sont plus accessibles.

## **6. Accès aux Applications**

CHD met à disposition de ses clients des Applications accessibles via le Portail. Le nombre d'Applications et le nombre d'Utilisateurs autorisés à se connecter aux Applications dépend de l'Offre souscrite par le Client.

Les Collaborateurs autorisés à se connecter aux Applications incluses dans l'Offre souscrite par le Client sont listés par l'Administrateur via l'Interface.

Le cas échéant, lorsque l'accès à une Application nécessite la validation d'une licence ou de conditions générales spécifiques à celle-ci, l'Utilisateur ne peut se connecter à l'Application concernée tant que l'Administrateur n'a pas expressément accepté les conditions applicables, au nom et pour le compte du Client.

## **7. Accès aux Applications Tiers**

Les Utilisateurs ont également la possibilité de se connecter via le Portail à des Applications Tiers, susceptibles de compléter les services accessibles depuis les Applications éditées par CHD.

L'accès à ces Applications Tiers peut nécessiter la conclusion d'un contrat directement entre l'Editeur Tiers et le Client, ainsi que la souscription d'un abonnement payant directement au bénéfice de l'Editeur Tiers.

Le Client reconnaît expressément avoir été informé que la fermeture de son Compte peut entraîner la fin de ses accès sur les Applications Tiers dès lors qu'il se connecte sur celles-ci via le Portail.

Dans ce cas, il lui revient de prendre contact directement avec l'Editeur Tiers s'il souhaite pouvoir continuer à accéder à l'Application Tiers après avoir clôturé son Compte.

## **8. Conditions Financières**

### **8.1. Modalités de paiement**

L'accès au Portail est inclus dans la Lettre de Mission. Certains Services, Applications ou Applications Tiers peuvent cependant faire l'objet d'une facturation additionnelle dont le paiement conditionne l'accès. (Ci-après, les « Options Payantes »).

Les conditions tarifaires applicables aux Options Payantes sont mentionnées au moment de la souscription.

Les tarifs sont applicables uniquement à l'exercice comptable en cours. Ils sont susceptibles d'être modifiés à chaque nouvel exercice.

Dans tous les cas, les tarifs sont majorés de la TVA en vigueur ou de toute autre taxe applicable.

Les modalités de paiement des Options Payantes sont précisées dans les Conditions Financières prévues par la Lettre de Mission.

Lorsque la Lettre de Mission ne précise pas expressément les conditions financières applicables aux Options Payantes, les délais et modalité de paiement des factures émises en contrepartie des Options Payantes sont mentionnés dans l'Offre souscrite. A défaut de précision, les factures sont payables par virement dans un délai de trente jours à compter de leur date de réception.

Les intérêts dus en cas de retard de paiement et les conséquences d'un défaut de paiement sont mentionnés dans les Conditions Financières de la Lettre de Mission.

A défaut de précision dans la Lettre de Mission, tout retard de paiement donnera automatiquement lieu, au bénéfice de CHD, sans mise en demeure préalable, à la perception d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal à compter du premier jour de retard, sans préjudice du droit pour CHD de résilier immédiatement le présent contrat, dans les conditions définies à l'article 9.2, aux torts du Client.

Une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement sera également due en cas de retard.

En cas de retard de paiement non réglé dans un délai de huit (8) jours, CHD se réserve le droit de suspendre l'accès des Utilisateurs au Compte et à tous les Services, Applications et Applications Tiers, accessibles depuis le Portail.

#### 8.2. Modalités financières applicables aux Applications Tiers

Le Client reconnaît expressément que l'accès aux Applications Tiers peut être soumis à des conditions tarifaires différentes de celles mentionnées à l'article 8.1. ci-dessus.

Le cas échéant, les conditions tarifaires applicables aux Applications Tiers sont expressément acceptées par l'Administrateur lors de sa première connexion sur l'Application concernée.

A ce titre, le Client reconnaît expressément que l'Administrateur est autorisé à valider en son nom et pour son compte les conditions d'utilisation des Applications Tiers.

#### 8.3. Modification des conditions tarifaires en cours d'exercice

Les conditions tarifaires applicables aux Options Payantes sont définies en fonction des informations transmises par le Client à la date de la souscription de l'Offre.

A ce titre, le Client reconnaît qu'en cas d'informations incomplètes ou inexactes, le tarif applicable à l'utilisation des Services, Applications et Applications Tiers est susceptible d'être revu à la hausse.

Le périmètre d'intervention de CHD et les coûts afférents à son intervention peuvent également être fixés sous réserve de la collaboration pleine et entière du Client lors de la fourniture des Services.

Dans ces conditions, le Client reconnaît avoir été informé que l'utilisation de certaines Applications peut nécessiter sa coopération active et que l'absence de coopération peut nécessiter la mise en place par CHD de prestations additionnelles pour palier à la carence du Client. CHD se réserve la possibilité de facturer toute prestation additionnelle en cas de manquement du Client à son obligation de coopération.

## 9. Durée

### 9.1. Durée

L'accès au Portail est concédé pour la durée de la relation contractuelle définie entre CHD et le Client dans la Lettre de Mission.

A défaut de précision dans la Lettre de Mission, l'accès au Portail est concédé à compter de la Date de Souscription, jusqu'à la date d'échéance de l'exercice comptable en cours à la Date de Souscription. La souscription à l'Offre est ensuite automatiquement renouvelée pour des périodes successives de douze (12) mois, sauf notification contraire envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trente jours avant la fin de l'exercice en cours.

Le Client reconnaît par ailleurs que la cessation de ses relations contractuelles avec CHD, pour quelque raison que ce soit, entraînera automatiquement la fermeture de son Compte.

### 9.2. Résiliation anticipée

Les conditions de résiliation anticipée sont celles mentionnées dans la Lettre de Mission. A défaut, en cas de manquement par l'une des Parties, tel qu'un défaut de paiement, non réparé dans un délai de (trente) 30 jours suivant mise en demeure adressée à cet effet par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre Partie pourra résilier les présentes, de plein droit et sans formalités judiciaires, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts dus.

### 9.3. Conséquences de la résiliation ou de l'arrivée à échéance de l'Offre

La résiliation ou l'arrivée à échéance de l'Offre, pour quelque cause que ce soit, entraîne la clôture du Compte. A ce titre, le Client ne peut plus demander la production de nouveaux Documents Comptables, la modification de Documents antérieurs ou la production de copies desdits Documents, à compter de la date de cessation.

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que la clôture du Compte, pour quelque raison que ce soit, ne remet pas en cause le droit de propriété du Client sur les Documents Comptables. Le Client devra cependant veiller à télécharger régulièrement les Documents sur ses propres sauvegardes, la clôture du Compte ayant notamment pour effet de mettre fin à son accès auxdits Documents. Le Client pourra néanmoins continuer à accéder aux Documents en vue de procéder à leur téléchargement pendant une durée de six mois à compter de la résiliation ou de l'arrivée à échéance de l'Offre, pour les Documents hébergés sur une Application, et pendant une durée de trois mois, pour les Documents hébergés sur une Application Tiers.

A l'issue du délai de trois mois précité, le Client devra se rapprocher de l'Editeur Tiers pour continuer, le cas échéant, à bénéficier de ses services.

Les Parties resteront tenues, après la cessation de leurs relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, des obligations mises à leur charge aux titres des articles 10 à 13 et 16 des présentes.

## 10. Responsabilité

En toute hypothèse, la responsabilité de CHD ne saurait en aucun cas être engagée à l'égard du Client pour un montant supérieur au montant de la rémunération visée à l'article 8.1. des présentes et réglée par le Client au cours de l'exercice pendant lequel l'incident générateur de responsabilité est survenu.

La responsabilité de CHD ne saurait en aucun cas être engagée à raison :

- du non respect par le Client de la réglementation ;
- de la fourniture de Pièces Comptables incomplètes, erronées ou hors délai ;
- de la fourniture de Pièces Comptables non conformes aux formats compatibles avec le Portail ;
- d'un dysfonctionnement lié à l'utilisation d'un matériel ou d'un logiciel par le Client.

Elle ne saurait davantage être engagée du fait d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation inadéquate du Portail par le Client.

Le Client reconnaît en outre qu'il doit en toute hypothèse, prendre toute mesure nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts et en particulier, se prémunir contre le risque de perte des Pièces et Documents Comptables en constituant de manière régulière une sauvegarde ou une copie desdits Documents.

Le Client reconnaît le droit de CHD d'interrompre temporairement l'accès au Compte, lorsque le Portail ou tout serveur lié fait l'objet d'une opération d'actualisation ou de maintenance.

Dans cette hypothèse, CHD s'efforcera de limiter l'inconvénient pour le Client en réduisant le délai d'interruption au temps minimum nécessaire pour réaliser l'opération en cause.

La responsabilité des Parties ne saurait être engagée si l'exécution de leurs obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, d'un cas fortuit ou d'une cause extérieure à leur volonté, tels que notamment : catastrophe naturelle, guerre, tremblement de terre, incendie, explosions, émeutes, intervention des autorités gouvernementales, intempéries, dégâts des eaux, mauvais

## **11. Propriété Intellectuelle**

Le Client reconnaît expressément que les droits afférents au Portail, aux Services, Applications et Applications Tiers sont la propriété exclusive de CHD ou d'Editeurs Tiers auprès desquels CHD détient une licence d'utilisation.

Le Client reconnaît également que le cas échéant, tous les développements informatiques et logiciels effectués par CHD pour permettre l'intégration et le traitement des Pièces Comptables restent la propriété exclusive de CHD.

A ce titre, les présentes ne sauraient en aucun cas constituer un contrat de cession de droit d'auteur, brevet, marque, droit sui-generis des bases de données, ou de tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle de quelque nature qu'il soit, au bénéfice du Client.

Les données et informations transmises par le Client à CHD dans le cadre des présentes, restent la propriété exclusive du Client.

## **12. Données personnelles**

### 12.1. Nature des données traitées

La fourniture des Services et l'accès au Portail nécessitent la collecte et le traitement de données personnelles par CHD auprès du Client.

En particulier, CHD collecte les noms, prénoms, emails des représentants du Client, des Administrateurs et des Collaborateurs. CHD a également accès à l'ensemble des données à caractère personnel susceptibles de figurer dans les Pièces Comptables transmises par le Client, telles que notes de frais, informations relatives aux salariés du Client et à la gestion de la paie.

CHD conserve en outre les dates et durée de connexion des Utilisateurs au Compte du Client afin de permettre la maintenance du Portail et répondre aux demandes de support. Ces données sont conservées pendant une durée de douze mois à compter de leur date de collecte.

### 12.2. Identification du Responsable de Traitement

CHD intervient en qualité de sous-traitant au sens de l'article 4 du Règlement européen sur la protection des données (le « RGPD »), s'agissant du traitement des données exploitées ou produites lors de la fourniture des Services.

A ce titre, le Client demeure responsable de traitement (au sens de l'article 4 du RGPD) de l'ensemble des données personnelles des Utilisateurs ainsi que de celles de ses salariés reproduites sur les Pièces Comptables. Le Client demeure également responsable de traitement des données personnelles reproduites dans les Documents Comptables établis pour son compte et à sa demande.

### 12.3. Destinataires des Données

Au sein de CHD les seules personnes susceptibles d'avoir accès aux données traitées sont :

- le service commercial s'agissant de la gestion des Administrateurs ou de la gestion des droits d'accès des Utilisateurs aux Applications et Applications Tiers ;
- le service de support et maintenance, s'agissant des données de connexion ou d'identification des Utilisateurs, ainsi que toute autre donnée si la fourniture du support a nécessité l'accès à des Pièces et Documents ayant provoqué un dysfonctionnement sur le Portail ou pour lesquels le Client a demandé une aide spécifique ;
- les services en charge de la fourniture des Services mentionnés dans l'Offre (comptabilité, paie, etc.).

Le Client autorise en outre expressément CHD à transmettre les données personnelles des Utilisateurs aux Editeurs Tiers des Applications Tiers sélectionnées dans l'Offre souscrite.

### 12.4. Durée de conservation

A l'exception des données de connexion, et sous réserve des dispositions de l'article 5.3 des présentes, les données personnelles traitées par CHD telles que mentionnées ci-dessus, sont conservées tant que le Client dispose d'un Compte non clôturé, ainsi que pendant un délai de six mois à compter de la date de la clôture. Cette durée de six mois correspond au délai laissé au Client pour récupérer l'ensemble de ses Documents Comptables, comme indiqué à l'article 9.3 des présentes.

Les données sont ensuite archivées et restituables exclusivement dans le cadre d'un contentieux, pendant la durée de la prescription légale.

### 12.5. Exercice de leurs droits par les Personnes Concernées

Chaque Utilisateur ou salarié du Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement et, le cas échéant, de portabilité des données personnelles le concernant, conformément au RGPD et aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur à la date des présentes.

Les droits mentionnés ci-dessus s'exercent en priorité auprès du Client responsable de traitement. Si CHD est rendue destinataire d'une demande d'accès ou de toute autre demande, elle en informe le Client dans les meilleurs délais afin de permettre à la personne concernée d'obtenir une réponse à sa demande dans un délai maximum de trente jours.

Le cas échéant, le droit d'accès, de modification, de rectification et d'effacement prévu au paragraphe précédent, s'exerce auprès de CHD à l'adresse email suivante : [dpo@groupechd.fr](mailto:dpo@groupechd.fr). En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

### 12.6. Sécurité et Notification

CHD s'engage à traiter les données personnelles du Client en respectant les standards de qualité en vigueur sur le marché, de manière à éviter tout risque d'atteinte à l'intégrité des données.

A ce titre, CHD s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation suffisantes et appropriées pour préserver l'intégrité et la confidentialité des données personnelles confiées par le Client, ainsi que pour les protéger contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la diffusion et l'accès non autorisés. Ces mesures doivent assurer, compte tenu de l'état de l'art et des coûts liés à leur mise en œuvre, un niveau



de sécurité approprié au regard des risques présentés par le traitement et la nature des données personnelles à protéger.

En cas d'intrusion, perte, atteinte à l'intégrité des données, altération ou violation de quelque nature qu'elle soit, CHD s'engage à informer le Client dans les plus brefs délais, afin de permettre à celui-ci, le cas échéant, de procéder à la notification de la violation auprès de la CNIL et des personnes concernées dans le délai de soixante-douze heures prévu au RGPD.

#### 12.7. Sous-traitants ultérieurs

Si CHD fait elle-même appel à un sous-traitant, elle demeure responsable de l'exécution par ce dernier des missions qu'elle lui confie, dans le respect des engagements pris entre CHD et le Client. CHD sera ainsi notamment responsable de la protection des données personnelles confiées par le Client, en cas de transfert de ces données personnelles vers son propre sous-traitant éventuel.

Les sous-traitants éventuels doivent présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de confidentialité et de sécurité, conformément aux dispositions légales applicables au traitement des données personnelles.

#### 12.8. Editeurs Tiers

Le Client reconnaît expressément que CHD n'est pas responsable du traitement des données personnelles par les Editeurs Tiers. A ce titre, le Client doit prendre connaissance de la politique de confidentialité de l'Editeur Tiers au moment où il se connecte à l'Application Tiers, afin de procéder à son acceptation expresse.

### 13. Confidentialité

Les Parties s'engagent, en leur nom, au nom de leurs salariés et au nom de toute personne ayant accès à leurs locaux, à garder confidentielles les informations définies ci-après (les « Informations Confidentielles »).

Doivent notamment être considérées comme des Informations Confidentielles: toutes informations et données techniques ou non techniques, mais de nature sensible, les idées, concept, savoir-faire, graphiques, schémas, tables, informations marketing, financières, informatiques ou commerciales transmises par une Partie à l'autre en application des présentes.

Toutefois, les informations suivantes ne seront pas considérées comme confidentielles :

- a. Les informations déjà dans le domaine public au moment où elles ont été transmises par une partie à l'autre ;
- b. Les informations communiquées au public, sans violation d'une obligation quelconque du présent document ;
- c. Les informations divulguées par un tiers qui les détient légalement et est en droit de les divulguer.

La cessation des relations contractuelles des Parties pour quelque raison que ce soit ne met pas fin à l'obligation de confidentialité prévue dans le présent article, qui continuera à s'appliquer pour un délai de dix ans suivant la date de clôture du Compte.

### 14. Communication

Le Client accepte expressément que CHD puisse faire état de sa souscription à l'Offre dans sa documentation commerciale, sur son site Internet, sur son application, sur le Portail, et sur tout support de communication.

Ace titre, il autorise CHD à reproduire ses logos et marques sur ses supports de communication.

## **15. Notification**

Sauf lorsqu'il en est disposé autrement dans les présentes, toute correspondance et notification devant être effectuée entre les Parties, ne sera considérée comme valable que si elle présente l'une des formes suivantes :

- lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- lettre remise en main propre contre reçu signé par un représentant de l'une des Parties,
- Email ou Télécopie confirmé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la même date.

Chaque Partie élit domicile en son siège social pour l'exécution du présent Contrat.

## **16. Divers**

- 16.1 La nullité de l'une des clauses ou de l'un des articles des présentes sera sans influence sur la validité des autres clauses et articles. En cas de nullité d'une des clauses, les Parties s'efforceront de la remplacer par une clause valable, équilibrée et ayant le même objet.
- 16.2. Toute convention dérogatoire ou complémentaire aux présentes devra être constatée par écrit.
- 16.3. Les intitulés des articles des présentes ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.
- 16.4. Aucun fait de tolérance par l'une des Parties, même répété, ne saurait constituer une renonciation de celle-ci à l'une quelconque des dispositions des présentes.
- 16.5. Le présent Contrat est soumis au droit français.

En cas de survenance d'un différend, les Parties s'efforceront de le résoudre de manière amiable. A défaut d'accord amiable intervenu dans les quinze (15) jours de la survenance d'un différend entre les Parties, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, tout litige quant à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Signature